

Actualités
santé

Actualités
traitement

Actualités médecines
alternatives

Actualités
alimentation

Actualités
minceur

Actualités psycho-
sexo

Actualités beauté
forme

Accueil / Actualités / Actualités santé / Une étude suggère d'autoriser le don de sperme d'homme mort contre les pénuries

EN CE MOMENT:

PRÉVENIR ET SOIGNER LES MALADIES DE L'HIVER

BIENFAITS DE L'HYPNOSE

CALCUL IMC

23/01/2020

Une étude suggère d'autoriser le don de sperme d'homme mort contre les pénuries

Pour lutter contre la pénurie de donneurs de sperme, des experts britanniques en éthique suggèrent d'autoriser le don de sperme post-mortem, comme pour de nombreux autres tissus humains.



© istock

Dans une analyse publiée le 20 janvier dans le [Journal of Medical Ethics](#), des experts britanniques en éthique estiment que le **don de sperme post-mortem** devrait être autorisé, du moins si les hommes décédés ont exprimé ce souhait de leur vivant.

En France comme au Royaume-Uni, les donneurs de sperme ne sont pas si nombreux, ce qui laisse craindre des pénuries, notamment du fait de **l'autorisation de la PMA pour toutes les femmes**.

Aussi les éthiciens voient-ils dans l'autorisation du don de sperme post-mortem un moyen de lutter contre ce risque de pénurie, d'autant qu'il n'existe selon eux aucune barrière technique ni biologique. Ils réclament donc l'ajout du sperme dans **la liste des tissus et organes qui peuvent être prélevés après un décès**.



Contenus sponsorisés



Publicité

Intestin: oubliez les probiotiques et faites plutôt ceci

Nutrivia



Plus de lait et plus de confort avec le nouveau tire-lait électrique double pompage, le Swing Maxi Flex™

Parents

Recommandé par outbrain |>

“S’il est moralement acceptable que des individus puissent donner leurs tissus pour soulager la souffrance d’autrui lors de ‘transplantations améliorant la vie’ du fait de maladies, **nous ne voyons aucune raison pour laquelle cela ne pourrait pas être étendu à d’autres formes de souffrance comme l’infertilité**, qui peut également être considérée comme une maladie”, soulignent les auteurs de l’analyse. Ils ajoutent que le don de sperme post-mortem pourrait aussi permettre d’accroître la diversité des donneurs, car toutes les ethnies ne sont pas toujours représentées.

Les éthiciens soulignent par ailleurs que le protocole pour [donner son sperme de son vivant](#) est assez lourd. Autoriser le don de sperme post-mortem permettrait aux donneurs d’obtenir les aspects positifs de cet acte désintéressé (le fait de perpétuer sa lignée, notamment), sans les aspects négatifs ou contraignants.

Concrètement, le sperme peut être recueilli après un décès grâce à une stimulation électrique de la prostate, ou par un prélèvement chirurgical, avant d’être congelé. Les auteurs de l’analyse rappellent en outre qu’il existe suffisamment de **preuves scientifiques étayant la fécondabilité du sperme d’un donneur décédé**, et ce même lorsqu’il est prélevé 48 heures après la mort. Preuve s’il en est : [en mars 2019](#), le sperme d’un bélier, congelé en 1968 (soit le sperme le plus vieux du monde), avait ainsi permis de féconder 56 brebis et d’aboutir à 34 naissances. Soit un taux de natalité aussi bon que celui résultant d’un sperme congelé depuis 1 an seulement.

Quant aux considérations familiales, y compris le partenaire amoureux du défunt, “ne justifient pas une interdiction globale de l’utilisation du sperme collecté après la mort, surtout si le donneur a spécifié son désir d’en faire don”.

Rappelons qu’en France (où le don de sperme post-mortem n’est pas autorisé), tout un chacun est **présumé donneur d’organes** à moins d’[avoir exprimé son refus de son vivant](#). L’équipe médicale consulte d’abord le registre national des refus, et, si le défunt n’y figure pas, elle vérifie ensuite auprès des proches s’il n’a pas fait valoir de son vivant son opposition à l’écrit ou à l’oral. En l’absence de refus explicitement exprimé, la famille ne peut théoriquement s’opposer au prélèvement d’organes.

Source : [Eurekaalert](#)



À lire aussi

- PMA : un ex-directeur d’une banque de sperme, père de 49 enfants biologiques
- Il n’y a pas de limite d’âge pour donner ses organes
- Don d’ovocytes et don de sperme : tout ce qu’il faut savoir

Hélène Bour

Contenus sponsorisés

